

SUIVRE LE TFP MESA EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La Fédération française de la montagne et de l'escalade est devenue Centre de Formation pour Apprentis (CFA) en 2023. A ce titre, elle est désormais en mesure de proposer certaines de ses formations professionnelles par la voie de l'apprentissage. C'est le cas du TFP MESA.

UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie un apprenti salarié, à une structure employeur. Il s'adresse donc à des personnes et à des structures impliquées dans un projet d'insertion professionnelle. Il peut prendre la forme d'un *contrat à durée limitée* (comprise entre 6 mois et 3 ans) ou d'un *CDI*.

A QUI S'ADRESSE LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Toute personne âgée de 16 à 29 ans révolus peut prétendre à un contrat d'apprentissage (l'âge maximal pouvant être reculé pour les personnes en situation de handicap et les sportifs de haut niveau).

Bon à savoir : un contrat de travail classique peut être suspendu pour permettre au salarié de suivre sa formation par le biais d'un contrat d'apprentissage. Le salarié garde alors son niveau de salaire et l'assurance de retrouver son contrat initial à l'issue de sa formation.

COMMENT S'ORGANISE L'ALTERNANCE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

La formation en centre doit représenter au moins 25% du temps de travail de l'apprenti. Celle-ci est organisée sous la responsabilité du CFA, qui veille d'une part à ce que la structure d'accueil dispose des conditions minimum nécessaires à la bonne réalisation de la formation (identification d'un maître d'apprentissage notamment), et d'autre part à dispenser les enseignements spécifiques obligatoires pour les apprentis.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE, QUELS AVANTAGES ?

| POUR L'APPRENTI | POUR L'EMPLOYEUR |
|---|--|
| Suivre une formation professionnelle et certifiante prise en charge à 100% | Bénéficiaire d'aides à l'embauche et à la rémunération (aide unique, exonérations sociales etc.) |
| Accéder à un premier emploi rémunéré | Bénéficiaire d'un financement à 100% des frais pédagogiques de la formation |
| Bénéficiaire d'un accompagnement spécifique au dispositif (CFA, maître d'apprentissage) | Bénéficiaire d'un accompagnement spécifique (formation à la fonction de maître d'apprentissage, intégration au sein du réseau du CFA, accompagnement à la fonction employeur etc.) |
| Accéder à un certain nombre d'aides financières (aide au permis de conduire, aide à l'acquisition d'un premier équipement pédagogique, aide au logement etc.) | |

LE TFP EN APPRENTISSAGE, CONCRETEMENT ?

Le CFA de la FFME vous propose de suivre la formation TFP MESA en apprentissage selon les modalités suivantes :

| | |
|----------------------------------|---|
| <i>Limite inscription</i> | 12/11/2025 à 23h59 |
| <i>Test de sélection (visio)</i> | 19/11/2025 (uniquement en cas d'un trop grand nombre de candidatures complètes) |
| <i>Positionnement (visio)</i> | 20-21/11/2025 |
| <i>Début de formation</i> | 08/12/2025 |
| <i>Fin de formation</i> | 30/09/2026 |
| <i>Heures en centre</i> | 412 heures |
| <i>Heures en structure</i> | 330 heures |
| <i>Coût du contrat</i> | 6 669 € pour un contrat de 12 mois (+ 60€ frais de dossier) |

RENSEIGNEZ-VOUS DES MAINTENANT !

Département Emploi-Formation-Qualification de la FFME :

formation-pro@ffme.fr / 01.40.18.76.61

POUR ALLER PLUS LOIN

www.afdas.fr

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/precis-apprentissage.pdf>

<https://www.ffme.fr/escalade/formation-escalade/formation-professionnelle/dejeps-escalade/>

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr